

« Combattre la pauvreté, c'est combattre l'exclusion financière! »

Contribution thématique

Signataires :

Dominique BAERT, député du Nord, membre du Conseil national, délégué national aux institutions financières ; Marylise LEBRANCHU, ancienne ministre, députée (29) ; René VANDIERENDONCK, maire de Roubaix (59) ; Alain RICHARD, ancien ministre, maire de Saint-Ouen l'Aumône (95) ; Christian SAUTTER, ancien ministre, adjoint au maire de Paris (75) ; Gilles PARGNEAUX, premier secrétaire fédéral (59)

Contribution

Si la situation sociale de trop de Français est difficile, leur situation financière l'est également. Ne pas savoir comment terminer la fin du mois, ne pas pouvoir acheter de quoi se nourrir correctement, de quoi offrir à ses enfants des vêtements, des conditions de vie et de scolarisation, les études que l'on voudrait, ne pas pouvoir se loger de manière satisfaisante, ne pas savoir se soigner comme il le faudrait, plusieurs millions de nos concitoyens ne le connaissent que trop. Le niveau des minima sociaux, le manque d'emplois, une précarisation largement présente, des revenus insuffisants, des charges qui s'alourdissent, tout cela crée d'irréremédiables fractures sociales dans notre société. D'autant plus que parallèlement, de par l'effet conjugué des politiques fiscales menées et de taux d'intérêt réels positifs qui favorisent la rente, les détenteurs de hauts patrimoines, de revenus et de produits financiers élevés continuent de s'enrichir, de capitaliser des ressources et de thésauriser.

Les inégalités se creusent, c'est injuste, et c'est de surcroît inefficace économiquement puisque c'est l'épargne qui se trouve favorisée, et la consommation est pénalisée. Cela pèse sur la croissance et cela crée de la pauvreté.

Pis que cela, cet écart se creuse, crée de véritables ruptures entre catégories sociales et engendre une inacceptable marginalisation financière, et donc humaine, de trop nombreux ménages français : beaucoup sont étranglés financièrement, sans espoir de pouvoir vivre mieux avant de nombreuses années ! Cela mine leurs conditions de vie, souvent même les relations à l'intérieur des ménages. L'exclusion financière est porteuse d'appauvrissement social et destructrice des foyers familiaux. Elle est un cancer qui dégrade en profondeur, et pour longtemps, les relations humaines et sociales.

Qui peut oublier les 800 000 ménages français qui ont fait l'objet d'un plan de surendettement, qui ne peuvent plus emprunter pendant au moins huit longues années, qui sont *fichées* pendant cette période, qui ont du revendre des biens pour obtenir ce plan, qui ne disposent plus sur cette période que d'un *minimum à vivre*, et qui ainsi ne peuvent plus faire face au moindre accident sur toute cette période, qui survivent plus qu'ils ne vivent pendant un temps qui souvent se prolonge, car très souvent au bout du premier plan, ils n'ont pas d'autre choix que de ré-ouvrir un nouveau plan, et c'est reparti pour cinq ou huit ans ! Dix à quinze ans avec des finances contraintes, serrées, c'est toute une génération pendant laquelle des parents ne pourront avoir les moyens d'aider les enfants à faire leurs études, ce sont autant d'années à ne s'offrir au mieux (et difficilement) que l'ordinaire et ne regarder le superflu, les vacances, les loisirs, que de loin. C'est de l'aigreur, de l'amertume, de la douleur rentrée, ce sont des tensions familiales fréquentes... C'est souvent de la pauvreté entretenue, maintenue, ce sont des familles qui sont dans les difficultés, qui vont y rester, et qui n'ont plus pour longtemps l'espoir de vivre mieux !

Comment ne pas souligner tout autant, les 1 500 000 Français frappés d'une interdiction bancaire ? Sans possibilité de faire des chèques, *fichés* pendant cinq ans, sans carte bleue, sans possibilité de régler des achats courants par des moyens de paiement modernes *comme tout le monde*, confrontés à la nécessité d'aller quémander à des guichets de moins en moins discrets les quelques billets qui leur permettront de payer leurs achats, l'aveu déshonorant à ses enfants, à sa famille, à ses fournisseurs qu'on ne peut pas payer autrement qu'en liquide... si le banquier le veut bien ! Là encore, on ne vit plus, on cherche à vivre. Là encore, humainement, c'est dur.

Comment enfin, ne pas rappeler les difficultés que les ménages modestes rencontrent pour accéder à un prêt, à un carnet de chèques même ? Le système bancaire n'est pas exempt de failles.

Sait-on que certains réseaux bancaires retirent même carnet de chèque et carte de crédit à ceux qui sont inscrits en plan de surendettement ? Il n'y a aucune raison légale à cela ! A celui qui perd pied, on lui met en plus la tête sous l'eau ! Aux Etat-Unis, les banques publient dans leur rapport d'activité annuel des statistiques reprenant les dépôts collectés et les crédits réalisés dans les quartiers où vivent des personnes modestes (l'équivalent de nos *zones urbaines sensibles*), et les autorités monétaires de tutelle contrôlent et peuvent contraindre ces établissements à faire plus et mieux. Cette pratique permet de lutter contre les discriminations qui peuvent être ainsi contrôlées et, le cas échéant, sanctionnées! En France, cela ne se fait pas : pourquoi ? L'Amérique n'est pas le modèle des socialistes, mais n'hésitons pas à dire qu'en matière de transparence bancaire, elle fait parfois mieux que la France. Notre pays s'honorerait à s'intéresser de près à ces questions.

Jusqu'à présent, la France a pris, c'est vrai, des dispositions sur le surendettement, sur le droit au compte, sur les tarifs bancaires, mais reconnaissons que cela donne sans doute davantage bonne conscience aux pouvoirs publics que ce n'est réellement efficace pour aider vraiment les populations modestes ou en difficultés financières.

Les socialistes doivent se saisir de ce problème fondamental, et structurant. Jamais nous ne combattons la pauvreté, jamais nous ne ferons reculer l'exclusion sociale si nous ne combattons pas l'exclusion bancaire et financière. L'accès à l'emprunt et aux moyens de paiement n'est-il pas érigeable en quasi *droit de l'homme* dans une société moderne comme la nôtre?

- Le traitement du problème du **surendettement** doit être repensé, sur toutes les situations possibles.

La recevabilité des dossiers déposés doit être facilitée et plus rapide, de même que les interdictions de toutes procédures contentieuses parallèles par certains créanciers doivent être renforcées dès le dépôt du dossier.

S'agissant des recommandations formulées, là encore, les procédures doivent être simplifiées, et faire une plus large part – obligatoire – à l'abandon partiel d'une fraction des créances. Etaler dans le temps, et sur une très longue période la charge des dettes ne réduit pas ces charges, il n'en modifie que le calendrier. Mais il faut en avoir conscience : certains ménages sont dans une telle situation que jamais ils ne rembourseront la totalité de leur dette ; maintenir celle-ci ne fait rien d'autre que les jeter dans la pauvreté, une pauvreté dure, d'autant plus dure qu'elle sera durable et déshonorante ! Alors pourquoi faire semblant ? Il faut amputer le stock de dettes.

Comment faire ? Reconnaissons que les comptes des établissements bancaires et financiers dégagent – sauf accident boursier ou de crise financière de type subprime – une forte profitabilité (surtout depuis que le taux d'usure a été *libéré*). Le passage par pertes de certains concours (souvent largement sinon totalement provisionnés) peut être un ballon d'oxygène majeur pour certaines procédures de surendettement. Est-ce tabou de faire cette recommandation qui peut aider vraiment tant de personnes, pourvu bien sûr que celles-ci aient été de bonne foi ?

Ainsi la procédure de *rétablissement personnel* doit être plus fréquemment utilisée : elle existe, mais elle n'est que marginale. De surcroît, elle est très contraignante. Elle doit être plus rapide, plus systématisée pour des petits dossiers.

De même, pour le financement des abandons de créances des plans *classiques*, une taxation spécifique des bénéfices bancaires pourrait sans doute être prise en considération. Est-ce tabou de constater que d'un côté banques et établissements financiers engrangent des profits considérables, alors que de l'autre des centaines de milliers de ménages sont enfermés pour huit, dix ou quinze ans dans des plans de surendettement qui les *corsètent*, freinent leur pouvoir d'achat et leur capacité à dépenser, et donc pèse considérablement sur notre croissance économique ?

C'est à un nouvel équilibre entre créanciers et débiteurs, à une nouvelle répartition des produits de la finance qu'il faut aboutir. Sinon des familles resteront pauvres sur plus d'une génération. Il y a là une urgence sociale. Il y a là aussi un levier économique car redonner l'espoir, rendre des moyens de dépenser et de vivre, c'est créer les conditions d'une réanimation de la croissance.

- Pour les mêmes raisons, auxquelles s'ajoute d'évidence la dignité humaine, les procédures **de l'interdiction bancaire et de l'accessibilité bancaire** doivent être redéfinies, et mieux encadrées.

La durée de cette interdiction (cinq ans, c'est long !) doit être adaptée à l'ampleur de la cause de l'interdiction, les procédures de rétablissement des droits doivent être facilitées, et notamment les pénalités doivent être abaissées car elles sont inacceptables, insupportables pour les personnes à revenus très modestes.

De même, l'accès à un compte bancaire, à des services de base doit être mieux protégé, avec des tarifications qui ne soient plus prohibitives (et donc sélectives) à l'égard des personnes à revenus modestes.

Chacun a le droit à l'erreur, a le droit de se *refaire*, et l'opprobre de l'inscription sur des fichiers est bien trop forte : les durées de ces inscriptions doivent être réduites.

Si vous avez créé votre activité, votre boutique commerciale ou artisanale, et si votre découvert bancaire a eu raison de la poursuite de votre petite entreprise, essayez donc de rebondir, de créer autre chose, de *repartir*... Impossible, vous êtes *fichés* ! Marqués du sceau de l'erreur d'une gestion, êtes-vous pour autant incapables de créer, de vendre, de produire ?

Voilà pourquoi nous devons travailler à créer dans notre arsenal législatif et réglementaire les conditions d'une *seconde chance* pour celui qui a pu, certes avoir des difficultés, pêcher par méconnaissance ou par erreur de jeunesse, mais peut, s'il est mieux accompagné – en moyens financiers et humains – recréer son propre emploi, et peut-être bien d'autres dont l'économie et la société française ont tant besoin.

- C'est en ce sens que les années qui viennent doivent permettre de **développer le microcrédit et l'épargne solidaire en France.**

C'est un paradoxe. Dans les discours, la France a su saluer le Prix Nobel de la paix accordé à Muhammad Yunus, le fondateur indien de la Grameen Bank, véritable promoteur du microcrédit dans son pays, le rôle fondamental de son action pour la création d'activités économiques et la lutte contre la pauvreté, mais dans les actes, notre pays fait peu, bien trop peu.

Le microcrédit ne doit pas être idéalisé; mais il est clair que l'instrument a des potentialités, il répond à des vrais besoins dans la France d'aujourd'hui. Il est ici aussi un remède contre la pauvreté.

Certes, l'ADIE, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, distribue quelques dizaines de milliers de microcrédits professionnels pour aider les demandeurs d'emploi à créer leur propre activité, certes elle développe ses implantations dans les quartiers en zone urbaine sensible, certes les plates-formes économiques locales soutiennent la création de véritables PME. Mais ces démarches butent sur le coût des formations des accompagnateurs et des réseaux à constituer. Elles sont de surcroît très en-deçà des créations d'emplois nécessaires, tant pour répondre aux besoins sociaux de nos quartiers qu'au regard du nombre des demandeurs d'emplois.

Certes, l'ancien Président de la République avait fait écho à *2005, année du microcrédit*, en cherchant à mobiliser les réseaux bancaires en les réunissant en février 2006 à l'Elysée, en créant l'observatoire national de la microfinance, en mettant en place le fonds de garantie sociale dans un plan de cohésion sociale... Mais ce fonds peine à garantir un millier de microcrédits sociaux ! Quant à l'actuel Président, depuis sa prise de fonction, pas un mot ! Pas une seule fois, il n'a évoqué le microcrédit...

Il y a là pourtant un potentiel d'actions utiles pour répondre à l'urgence sociale. C'est une démarche d'utilité sociale.

C'est une priorité politique majeure de créer sinon l'existence, au moins les conditions d'un service public social de la microfinance, pour aider celles et ceux qui sont dans la difficulté financière, pour résoudre le problème du petit achat qui permet d'accéder à l'emploi ou de le poursuivre, ou acquérir le bien ménager indispensable à des conditions de vie satisfaisantes.

Cela suppose que les collectivités notamment à direction ou animation socialiste, épaulent les associations intervenant dans le secteur du microcrédit professionnel ou du microcrédit social. Au-delà, c'est le soutien de l'Europe, de l'Etat, ou de partenaires privés qui doit être mobilisé pour le financement des garanties et de l'accompagnement.

Il serait souhaitable que la diffusion des microcrédits sociaux soient encouragée, et étendue à toutes personnes de revenus modestes, qu'elles travaillent ou non. Il est indispensable que ces crédits, limités, ponctuels et accompagnés, soient autorisés aux personnes inscrites sur les fichiers, pour pouvoir leur donner une gorgée d'espoir dans le carcan des procédures financières qui les enserre.

Les réseaux bancaires seront mobilisés à cette fin. Chacun d'entre eux devra en assurer la distribution, et rendre compte en fin d'année, dans son rapport annuel, de ses prestations en la matière. Là encore, la transparence peut être mère de progrès considérables.

Enfin, l'épargne solidaire ne peut qu'être encouragée. Sa levée et son investissement sur des territoires ou pour des activités spécifiques ne peuvent qu'être bénéfiques. Elle reste aujourd'hui trop confinée et trop mal reconnue.

Faire de la finance une pierre contributive au projet social des socialistes est plus qu'utile, c'est indispensable ! En oubliant les difficultés financières, lourdes, si lourdes qu'elles étouffent nombre de Français quasiment pour dix à vingt ans (une génération !), si graves qu'elles les empêchent d'envisager tout projet de vie de quelque façon positive que ce soit, les socialistes oublieraient que pour avoir des loisirs, pour participer à des activités culturelles, sportives, pour remplir son caddie, pour vivre, il faut tout simplement en avoir les moyens. Si tout supplément de revenu part, pour des années, vers l'huissier, le créancier ou le banquier, jamais le futur ne se conjuguera avec l'optimisme.

« Il n'est de richesse que d'hommes », écrivait Jean Bodin au XVI^e siècle. Pour demain, nous ne devons pas seulement avoir pour ambitions de créer de nouvelles richesses, de mieux les répartir, il nous faut aussi concevoir un projet où nous saurons combattre la misère et trouver pour les Françaises et les Français les moyens de vivre !